

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2026

RECONNAÎTRE L'ÉDUCATION AU DEHORS ET EN CONTACT AVEC LA NATURE ET
RÉAFFIRMER LA PLACE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE À L'ÉCOLE - (N° 2425)

Commission	
Gouvernement	

N° 31

AMENDEMENT

présenté par
M. Dragon, M. Falcon, M. Perez et M. Mauvieux

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, supprimer les mots :

« à la transition écologique et climatique ainsi qu' ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'Éducation nationale n'a pas vocation à être un lieu de promotion d'idéologies politiques. Elle doit demeurer un espace neutre, sans prise de position, afin de permettre aux enfants de France de se construire eux-mêmes une opinion politique et philosophique libre et éclairée. L'école ne doit pas enseigner en imposant des œillères aux élèves. Elle doit au contraire ouvrir l'esprit à la diversité des courants, des idées et des doctrines, pour favoriser la construction intellectuelle, politique et philosophique de l'enfant. C'est à cette condition qu'une fois devenu adulte, il pourra exercer son jugement de manière responsable et faire des choix éclairés lors des élections, décisions essentielles pour l'avenir de la Nation. Ainsi, aucune influence prématurée ou orientée ne pourra porter atteinte, à terme, aux intérêts vitaux de celle-ci.